



13-14-15/02/2009

Date: 9.02.2009

Time: 17.00

Bulletin# 3

Document: 08

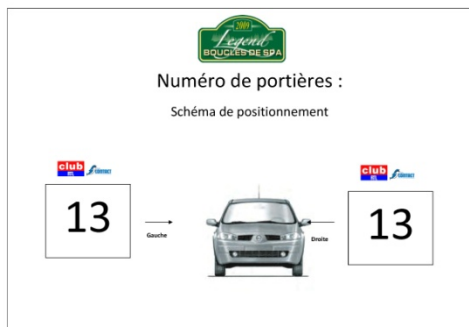
From: The Organising Committee
To: All Competitors
Cc: The Stewards of the Meeting
The Clerk of the Course
The Secretary of the Meeting

~~XXXXX Ancien texte~~
~~XXXXX Nouveau texte~~

Article 7.2

La publicité de l'organisation occupera au maximum six emplacements de 50 cm x 14 cm, dont quatre situés respectivement au-dessus et au-dessous des numéros de compétition latéraux (portières) ~~et deux à l'emplacement choisi par le concurrent en dehors des surfaces vitrées où toute publicité est interdite.~~

Les deux autres emplacements étant de 20 x 10 cm à chaque extrémité de la bande pare-soleil du pare-brise (voir plan annexe).



Les publicités obligatoires sont Club RTL, Radio Contact, Accoutil & Dunlop.

Tout manquement aux publicités obligatoires est susceptible d'une amende financière.

Ajouter article 12.5

Catégorie Classic – respect de la moyenne :

Au sein d'une RT, tout concurrent qui dépasse de plus de 30% la moyenne imposée entre deux prises de temps, pourra être exclu de la manifestation.

numéro visa **01-REGU-09 add3** le **/02/09** du RACB Sport